

# **PRÉAVIS N° 2021/18**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Aménagement d'affichages numériques dans tous les bâtiments scolaires de Nyon**

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 485'000.-  
TTC

**Délégués municipaux: Mme Stéphanie Schmutz et M. Claude Uldry**

#### **1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 30 novembre 2021 à 19h00
Lieu	Salle de la Bretèche, place du Château 1

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

En octobre 2018, le préavis N° 125/2018, demandant l'acquisition et l'installation de 41 écrans interactifs dans les écoles qui n'en étaient pas encore munies, a été renvoyé en Municipalité, pour des raisons essentiellement économiques.

Suite à l'aboutissement des négociations entre les Communes et le Canton afin de favoriser l'achat d'un matériel harmonisé, un nouveau préavis est déposé aujourd'hui au Conseil communal.

En effet, suite à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les constructions scolaires en mai 2020 et à la décision N° 184 du 22 juin 2021 de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, le Canton est tombé d'accord avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) sur le financement des équipements scolaires, en particulier celui de l'affichage numérique frontal (ANF). Un modèle d'ANF a dès lors été choisi, dont l'acquisition fait l'objet du présent préavis.

## **2. Description du projet**

---

Le Canton a porté son choix sur un équipement informatique spécifique (unique pour tout le Canton) et en a négocié un prix avantageux avec le fournisseur. Dès la rentrée 2021, celui-ci peut être commandé par les communes.

Les écoles seront dès lors équipées d'écrans ANF pour un prix unitaire de CHF 2'500.- à charge des communes.

Il sera nécessaire d'y ajouter les équipements complémentaires d'enseignement suivants :

- un boîtier de diffusion vidéo et sonore sans fil (type « Apple TV ») ;
- une tablette permettant la diffusion des contenus directement sur l'écran ;
- une antenne WiFi ;
- un support mural fixe ou réglable en hauteur ;
- les surfaces annexes d'écriture (tableaux blancs).

Ces équipements, tout comme les frais d'installation, ont un coût important. Il faut en effet y ajouter les frais d'installations électriques, de plâtrerie, de peinture, du revêtement des sols, ainsi que les frais d'honoraires de l'architecte et de l'ingénieur électricien. Le détail des coûts est récapitulé en annexe.

Le Canton prend en charge les boîtiers de diffusion, les tablettes et les frais d'entretien des équipements électroniques durant 8 ans, correspondant à la durée de vie estimée de ces appareils. Il assumera également les frais de formation des enseignants.

A Nyon, les bâtiments scolaires récents ont tous été équipés d'écrans interactifs au moment de leur construction et rénovation. Il s'agit des établissements scolaires de Nyon-Marens, du Couchant et du Cossy. L'école des Tattes d'Oie en a également bénéficié.

Ces écrans interactifs en place sont plus chers que le système d'ANF proposé aujourd'hui. Le modèle retenu par le Canton permet donc un investissement moindre. Evidemment, le matériel déjà en place dans certains de nos établissements scolaires ne doit pas être changé.

Précisons que dans le cadre du projet de rénovation de l'école du Centre-Ville (1P-4P), il est prévu que les salles de classe soient équipées d'ANF.

Dans notre commune, les écoles suivantes restent encore à équiper :

Nom de l'école	Salles à équiper en ANF
Gai-Logis	7
Rocher	35
La Paix	7
<b>Total</b>	<b>49</b>

### **3. Incidences financières**

---

L'estimation économique de cette opération a été établie par le bureau d'architectes Itten + Brechbühl. Le montant de l'achat des équipements et leur installation est devisé à CHF 485'000.- TTC.

Le tableau récapitulatif des coûts se trouve en annexe.

La participation du Canton à l'achat du matériel se résume aux équipements portables (tablettes et boîtiers de diffusion). Le Canton prend également en charge les coûts d'entretien de l'installation ainsi que la formation des enseignants.

### **4. Aspects du développement durable**

---

#### **4.1 Dimension économique**

-

#### **4.2 Dimension sociale**

Il est important que chaque élève nyonnais puisse avoir accès au même outil pédagogique, quel que soit le bâtiment scolaire où il est enclassé. En effet, passer d'un tableau à la pointe de la technologie à une classe avec un tableau noir ne semble pas approprié aujourd'hui. L'aménagement d'ANF dans les écoles non équipées à ce jour représente ainsi une mesure favorisant l'équité entre les élèves.

#### **4.3 Dimension environnementale**

-

### **5. Conclusion**

---

Les méthodes d'enseignement ont passablement évolué avec les années et requièrent aujourd'hui des outils de travail adaptés, plus conviviaux, plus rapides, plus variés et, bien-sûr, plus efficaces.

Répondant à ces critères, l'affichage numérique frontal est en cours d'installation dans les communes vaudoises. Les négociations du Canton avec le fournisseur ont permis de diminuer le coût unitaire des écrans numériques, du moment que tous les établissements scolaires en seront dotés. Il est important aussi pour notre commune de poursuivre la ligne choisie jusqu'ici. En effet, les nouveaux établissements scolaires ont été dotés d'une technologie similaire (Nyon-Marens, Couchant, Cossy, future rénovation Centre-Ville) et il serait incohérent de ne pas équiper le restant des classes des autres établissements scolaires nyonnais.

## NYON · PRÉAVIS N° 2021/18 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 2021/18 intitulé « Aménagement d'affichage numérique dans tous les établissements scolaires de Nyon - demande d'un crédit d'investissement de CHF 485'000.- TTC »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir 49 équipements d'affichage numérique frontal (ANF), pour un montant de CHF 485'000.- TTC à installer dans les écoles du Rocher, La Paix et Gai-Logis ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 8 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



La Secrétaire a.i. :

Daniel Rossellat

Marine Paschoud

### Annexes

---

- Tableau d'investissement
- Tableau récapitulatif des coûts

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2021 / 18

Affichages numériques dans les bâtiments scolaires

Date: Nyon le

27.09.2021

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 485'000 TTC

Situation des préavis au 27.09.2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des préavis votés par le Conseil communal	39'200'329	26'344'802	13'472'665	5'252'306	30'968'925	28'246'000

Situation des emprunts au 27.09.2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	360'000'000	360'000'000	360'000'000	360'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	168'024'886	213'000'000	263'000'000	289'000'000	297'500'000	291'300'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	44'975'114	50'000'000	26'000'000	8'500'000	-6'200'000	-10'000'000
Emprunts fin période/date du jour	213'000'000	263'000'000	289'000'000	297'500'000	291'300'000	281'300'000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Caution activée	-9'229'230
Caution demandée	0
Disponible	20'770'770

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Descriptif/Libellé							
Affichages numériques	485'000	0	485'000	0	0	0	485'000
Total de l'investissement	485'000	0	485'000	0	0	0	485'000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
8	60'625	
	485'000	

Financement du préavis	
	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	485'000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Coût total d'exploitation		0	9'700	70'325	70'325	70'325	220'675
Intérêts en %	2.00%	0	9'700	9'700	9'700	9'700	38'800
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	60'625	60'625	60'625	181'875
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	9'700	70'325	70'325	70'325	220'675

**ANNEXE 2 - Tableau récapitulatif des coûts**

CFC	Libellé
	<b>Travaux compris dans le devis général</b>
230	Installations électriques courant fort et faible
271	Plâtrerie, peinture
281	Revêtement de sol
283	Faux-plafonds
291	Honoraires architecte
293	Honoraires ingénieur électricien
335	Affichage numérique frontal
336	Equipements d'enseignement (supports muraux et surfaces d'écriture annexes)
600	Divers et imprévus
	<b>Total</b>

Montant total T.T.C.			
La Paix	Gai-Logis	Rocher	Total
11'000	6'000	49'000	66'000
7'000	2'000	11'000	20'000
6'000	2'000	11'000	19'000
2'000			2'000
7'000	7'000	36'000	50'000
3'000	2'000	9'000	14'000
19'000	19'000	94'000	132'000
23'000	23'000	113'000	159'000
4'000	3'000	16'000	23'000
			<b>485'000</b>